

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION.

Commission du 25 septembre 2023

Présents : MME JONNAIS, MM. VIMONT (Président), COLOMBO, PEDRO GOMES, BOKOBZA, PATRIGEON, LOUVEL, GABIER, INACIO; PILLEMONT

Excusés : MM., MERVAILLIE, HOUANT J., JAMIN, NOYELLE, HOUANT P.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

BILAN RÉUNION

La Commission a procédé au bilan des présences des clubs aux réunions de début de saison. Voici les chiffres :

- ✓ U6-U7 : 32%
- ✓ U8-U9 : 43%
- ✓ U10-U11 : 36%
- ✓ U12-U13 : 36%

Face à ce constat, l'absence de certains clubs à ces réunions posent question. Par conséquent, la Commission décide qu'en cas de problèmes durant la saison des clubs absents à ces réunions, cela constituera un facteur aggravant dans sa prise de décision.

Concernant les dotations Rentrée du Foot, merci aux clubs ne s'étant pas rendus aux réunions de début de saison de venir chercher muni d'un sac, les dotations de début de saison pour les enfants licenciés.

PLATEAUX U7 & U9 PLATEAUX U7

Pour consulter les plateaux Interclubs U7 du 30 septembre, [cliquez ici](#).

La journée interclubs ne désigne volontairement pas de site d'accueil, car le principe est de favoriser la communication entre vous.

C'est donc à vous, de fixer ensemble, les modalités du plateau (site d'accueil, horaires, format, etc).

Inscriptions tardives ou demandes de modifications

BOIS D'ARCY AS : 4 équipes au lieu de 3
CARRIERES S/S US : 5 équipes
HARDRICOURT US : 4 équipes
MUREAUX OFC : 4 équipes

La commission prend en compte vos demandes et vous affectent sur les plateaux du 14/10/23

CRAVENT FC

Demande du club pour intégrer un autre plateau en raison de la distance qui le sépare de NEAUPHLE.

La Commission prend en compte votre demande et vous affecte au plateau comprenant les clubs de BREVAL LONGNES FC, FONTENAY ST PÈRE AS et BUCHELOISE AS.

PLATEAUX U9

PLATEAUX DU 21/10

La Commission a remarqué que la 3ème date des plateaux U9 était passée pour certains clubs au 14 octobre. Or, la date réelle est le 21/10. Par conséquent, la Commission intégrera toutes les inscriptions pour la 3ème date au 21 octobre par défaut.

Si jamais, vous ne souhaitez plus participer à cette date (1er samedi des vacances scolaires), merci de nous le signifier au plus vite..

Inscriptions tardives ou demandes de modifications

ABLIS FC SUD : 2 équipes supplémentaires (6 au total)
BOIS D'ARCY AS : 4 équipes au lieu de 3
BOUGIVAL FOOT : 4 équipes au lieu de 3
MUREAUX OFC : 4 équipes
NEAUPHLE PONT. RC 78 : 4 équipes
VILLEPREUX FC : 4 équipes
FO PLAISIR : 2 équipes

PLATEAUX ESPOIRS U8-U9

Les plateaux Espoirs sont désormais consultables sur le site internet ou dans vos footclubs à la rubrique FAL. Lien vers le site internet : [Cliquez ici](#).

Rappel : le suivi des plateaux espoirs (feuilles plateaux & fiche équipe) s'effectue sur FAL.

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter les plateaux U10-U13 du 30 septembre, [cliquez ici](#).

La Commission rappelle les horaires de pratique :

U10-U11 : Horaire officiel : 11h00 - Horaire de dérogation : 12h30
U12-U13 : Horaire officiel : 16h00 - Horaire de dérogation : 14h00

Pour ce début de saison, toute demande de modification en dehors de ces créneaux nécessite impérativement l'accord du ou des club(s) adverse(s). L'accord sera également demandé si la modification intervient après le mercredi.

Inscriptions tardives ou demandes de modifications

ACHERES FC : 2 équipes U11 & 2 équipes U13 à enlever
ANDRESY FC : 3 équipes U11
CARRIERES S/S US : 2 équipes U11 & 2 équipes U13
CELLOIS CS : 2 équipes U11 au lieu de 3 et 3 équipes en U13.
CLAYES S/BOIS USM : 3 équipes U13
DAMMARTIN EN SERVE AS : Pas d'équipe U13
EPONE USBS : 1 équipe U11 supplémentaire
MAGNANVILLE LIONS : 4 équipes U11 & 3 équipes U13

MANTES USC : 2 équipes U10-U11 & 1 équipe U13
MAUREPAS AS : 2 équipes au lieu de 4 (le 30/09)
MONTFORT USY : 1 équipe U13 supplémentaire
PARIS SG FC : 2 déplacements de suite à PORCHEVILLE
ST ARNOULT FC : 2 équipes U11

VINSKY FC

Le club nous informe qu'il ne dispose que d'un seul terrain de foot à 8 et par conséquent, il ne peut recevoir de plateau à 4 équipes.

La Commission prend note.

MONTIGNY LE BX AS (U11)

Le club ne peut accueillir le plateau avec JOUY EN JOSAS, car il a trop de plateaux de programmer.

La Commission décide, plateau à jouer à JOUY EN JOSAS.

MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous fait remonter plusieurs dysfonctionnements sur ses plateaux du 23 septembre.

La Commission, concernant l'absence de PLAISIROIS FO décide de sanctionner ce club d'une absence non excusée à plateau (amende 20€).

Concernant son plateau à ACHERES FC, la Commission demande au club d'ACHERES FC des explications sur le déroulement du plateau.

La Commission demande des explications sur le comportement de l'encadrant de l'équipe de CHATOU AS en U12.

CRITERIUM ESPOIRS U10-U13

Pour consulter tous les plateaux de la 1ère phase : [Cliquez ici](#).

La Commission rappelle les horaires de pratique :

U10-U11 : Horaire officiel : 11h00 - Horaire de dérogation : 12h30
U12-U13 : Horaire officiel : 16h00 - Horaire de dérogation : 14h00

Pour ce début de saison, toute demande de modification en dehors de ces créneaux nécessite impérativement l'accord du ou des club(s) adverse(s). L'accord sera également demandé si la modification intervient après le mercredi.

U10/U11

MARLY LE ROI US

Présence d'un représentant arrivé en cours de réunion +1 pt aux 2 équipes

CROISSY US

Le club nous a informé de son forfait avisé sur le plateau U10 Espoirs à EPONE USBS.

La Commission prend note et vous déclare 1er forfait avisé, amende 13€.

U12

Journée du 30/09 : PARIS SG

Demande du club pour organiser ce plateau à 11h00.

La Commission acceptera ce changement uniquement avec l'accord de tous les clubs du plateau.

U13

MUREAUX OFC

Le club nous informe s'être déplacé pour rien à MONTIGNY LE BX AS à 16h00, car le plateau avait débuté à 14h00.

La Commission constate que vous avez été prévenu le mardi précédent la rencontre et ajoute que 14H est un horaire de dérogatoire autorisé.

.Pour rappel : comme spécifié lors de la réunion du 8/09/23;, le club visiteur doit prendre contact avec le club recevant en amont de la rencontre.

La Commission décide de mettre le club des MUREAUX OFC forfait sur ce plateau, mais sans appliquer l'amende correspondante.